

MORT DU JUGE CLEMENT

A THIBODAUX. Thibodaux, Lna., 20 février.—Le juge Jean Hilaire Clément est mort à la résidence de son frère, M. Traimond Clément. Il était malade depuis plusieurs semaines. Le défunt n'est étendu à l'âge de soixante et onze ans. Il remplissait les fonctions de juge de paix du premier ward.

Régement diplomatique.

Washington, 20 février.—Les avis de Berlin établissent que le différend entre les trois puissances signataires du traité de Berlin, relatif aux îles Samoa pourrait être réglé par le décret mutuel des actes des agents respectifs des gouvernements à Apia, sont considérés comme ayant été inspirés en haut lieu et comme une preuve du fait que l'affaire se trouve actuellement dans les lignes sûres de la diplomatie, attendu que les principaux sort maintenant à Washington qu'il en partira demain.

Contrairement à l'opinion générale Raffel, président du conseil municipal d'Apia, n'a pas encore quitté cet endroit, mais on apprend à Washington qu'il en partira demain.

Ainsi disparaîtra de la scène des troubles un facteur des plus menaçants.

L'affaire Adams.

New York, 20 février.—L'enquête du coroner sur l'empoisonnement de Mme Adams a continué aujourd'hui. Sept témoins ont été entendus, mais leurs dépositions ne semblent guère éclaircir le mystère.

Le plus intéressant témoignage a été celui de Mme Rogers, fille de Mme Adams, qui a raconté les circonstances de la mort de sa mère. Elle n'avait pas terminé sa déposition quand l'ajournement a été prononcé.

Mme Rogers sera soumise à un contre-interrogatoire, puis Mme Molinoux sera appelée à la barre des témoins.

L'attorney de district a dit cette après-midi qu'il n'avait pas encore annoncé à quelle date Cornish serait rappelé.

Pugilistes.

San Francisco, Californie, 20 février.—Kid McCoy, le pugiliste de gros poids, et George Green, de poids moyen, ont signé un contrat par lequel ils s'engagent à se mesurer dans une bataille de dix rounds, au cours du mois de février.

McCoy s'engage à mettre Green hors de combat avant la fin des dix passes.

Dividendes à des créanciers de Banques.

Washington, 20 février.—Le contrôleur des finances a déclaré un premier dividende de vingt pour cent en faveur des créanciers de la Première Banque Nationale d'Emporia, Kansas, et un premier dividende de quinze pour cent en faveur des créanciers de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Un câble entre Hawaii et Manille.

Washington, 20 février.—Le comité des affaires extérieures du sénat a autorisé un rapport favorable sur un amendement qui va être inséré dans le bill des dépenses diverses, et qui a pour but la construction d'un câble pour relier les Hawaii à Manille. Le câble se sera par conséquent par le gouvernement; mais celui-ci paiera un subside annuel pour son usage.

Marchés divers.

Paris, 20 février.—La rente trois pour cent est cotée à 103 francs 87 centimes.

Liverpool, 20 février.—Coton spot demande bonne; prix plus ferme.

American middling fair 3 1/2; good middling 3 1/2; middling 3 1/2; low middling 3 1/2; good ordinary 3 1/2; ordinary 2 7/8.

Ventes 10,000 balles, dont 500 pour la spéculation et l'exportation y compris 9,400 balles coton américain.

Recettes 12,000 balles, dont 11,900 coton américain.

Future—calmes à la clôture avec demande modérée.

American middling l. m. c. 3.21; février et mars 3.23; mai et avril 3.21; avril et mai 3.22; mai et juin 3.22; juin et juillet 3.23; juillet et août 3.24; août et septembre 3.23; septembre et octobre 3.23; octobre et novembre 3.23; novembre et décembre 3.23; décembre et janvier 3.23.

New York, 20 février.—Coton spot—calme à la clôture.

Middling uplands 6 5/8; middling Gulf 6 7/8.

Ventes—balles.

New York, 20 février.—Futures stables à la clôture.

février 624; mars 625; avril 622.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIFF. ANNONCE JUDICIAIRE. Vente par le Sheriff Civil de Belles Marchandises de Valeurs Artistiques, Soirées, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcellisation d'Orléans. No 58,327.—En vertu d'un writ de fieri facias, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parcellisation d'Orléans, dans l'affaire de la parcellisation d'Orléans, No 58,327, le défendeur, le procureur à la vente à l'enchère, sur les lieux et après détermination, le 15 février 1899, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous.

ASSURANCES.

INCORPORÉE EN 1866. Pertes payées comptant, sans escompte, aussitôt ajustées.

Quarante-troisième Etat Annuel

COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN, DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

AOTIF. Valeur Reporté à Valeur sur sur le marché.

BOSS. Ville de la Nouvelle-Orléans 400,000 \$ 110 \$550,000 00

BOSS. New Orleans City 700 Gold, 14,000 00 143 25,740 00

BOSS. New Orleans City Premium, 7,000 00 218 15,000 00

BOSS. Louisiana State 400 Registered, 25,000 00 108 26,800 00

BOSS. United States 400 Registered, 25,000 00 112 28,000 00

BOSS. Total de l'actif, \$1,133,180 24

PASSIF. Capital actions, \$500,000 00

PASSIF. Réserve pour primes non acquies, 210,992 39

PASSIF. Réserve pour pertes non ajustées et non payées, 29,564 00

PASSIF. Réserve pour dividendes non payés, 10,402 50

PASSIF. Réserve pour autres réclamations contre la compagnie, 10,810 45

PASSIF. Surplus net, 358,771 00

PASSIF. Total, \$1,133,180 24

CHARGES JANVIER, Président.

R. E. CRAIG, Vice-Prés. FERGUS G. LEE, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1899.

27 Janv-19

MAGASIN AGRANDI! D'AUTRES MARCHANDISES! LE MEILLEUR CHOIX!!

En Montres, Pendules, Diamants et autres Pièces Précieuses, Bijoux des derniers dessins, Argent massif et Objets en Plaque d'Innobrassé, Portemanteaux, Lunettes en or, Statues, Pot-pourris, Crayons et Plumes en or et argent, etc. Montres, Pendules, Bijoux et Argenterie réparés, et argenterie et dorure faites avec soin.

CHEZ: Frantz Bros. & Co., BIJOUTIERS, No 129 RUE BOURBON, PRES CANAL.

Les ordres de la Campagne seront promptement exécutés.

107 sept-1899

CEUX QUI CROIENT EN L'Eau Minérale

—L'eau qui nous est fournie par la nature et la seule que nous devrions boire

—devrait nous faire servir eux et à leurs bureaux de la fameuse eau des Sources d'Abita. Elle est pure, douce et agréable au palais et sans contredit profitable à la santé. Nous la distribuons à un prix qui justifie son usage.

Souscrivez-y et jouissez d'une bonne santé.... Prix 3 Sols par Gallon.

Service au haut de la ville—Lundi, Mercredi et Vendredi. Service au bas de la ville—Mardi, Jeudi et Samedi.

ABITA SPRINGS WATER DELIVERY CO

609 Passage Commercial, près de la rue Camp.

7 sept 1899

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE. COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne Directe au Havre, Paris (France)

Partant tous les SAPEYKID à 10 heures A. M., du quai No 42, près de North River, New York.

LA TOULAINNE 25 février. LA NORMANDE 4 mars. LA BRETAGNE 11 mars. LA BRETAGNE 18 mars.

Passage de première classe pour le Havre, 900 francs et au-dessus.

Agence Générale pour les Etats-Unis et le Canada, 2 Bowling Green, N. Y.

M. R. FERRY, Agent. 209 rue Bourbon, New York.

13 fév-

CROMWELL Steamship Co.

POUR NEW YORK DIRECTEMENT. L'AMERICA, Mercredi, 22 fév. L'AMERICA, Mercredi, 22 fév. L'AMERICA, Mercredi, 22 fév.

ASSURANCES.

INCORPORÉE EN 1866. Pertes payées comptant, sans escompte, aussitôt ajustées.

Quarante-troisième Etat Annuel

COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN, DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

AOTIF. Valeur Reporté à Valeur sur sur le marché.

BOSS. Ville de la Nouvelle-Orléans 400,000 \$ 110 \$550,000 00

BOSS. New Orleans City 700 Gold, 14,000 00 143 25,740 00

<